

Secrétariat général du gouvernement

Nouméa, le 25 septembre 2013

Direction des ressources humaines
et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

Service du pilotage, des concours
et du dialogue social

Mél : fabienne.tanaka@gouv.nc
Tél. : 25.62.51 - Fax : 25.62.58
Affaire suivie par Fabienne TANAKA

N° CS13-3134- 303 /FT/SPC

CIRCULAIRE

La Nouvelle-Calédonie organise un concours pour le recrutement de vingt-quatre (24) professeurs certifiés et professeurs de lycée professionnel de 2^{ème} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement.

Ces postes se répartissent comme suit :

Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement public (CAPES)

Section/options

Documentation	4
Arts plastiques	1
Langues vivantes étrangères / Espagnol	3
Histoire et Géographie	3
Lettres modernes	4
Mathématiques	3

Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement technique public (CAPET)

Section/options

Economie et gestion option A	1
------------------------------	---

Concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel de l'enseignement public (CAPLP)

Section/options

Mathématiques – sciences physiques et chimiques	3
---	---

Concours de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive de l'enseignement public (CAPEPS)

Education physique et sportive	2
--------------------------------	---

Conditions à remplir : Les épreuves sont ouvertes aux personnes remplissant les conditions suivantes **au 1^{er} novembre 2010** : maîtres auxiliaires visés à l'article 1^{er} de la délibération n°36/CP du 22 octobre 2010, portant mesures exceptionnelles de recrutement dans les corps des professeurs certifiés et des professeurs de lycée professionnel de 2^{ème} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement, et remplissant les conditions fixées par cette délibération, pouvant justifier d'une inscription au concours national interne 2014 dans la même section et la même option que celles choisies ci-dessous.

La présente mesure concerne les agents relevant du décret n° 62-379 du 3 avril 1962 fixant les dispositions applicables aux maîtres auxiliaires des écoles normales primaires, des lycées classiques, modernes et techniques et des collèges d'enseignement technique et aux maîtres d'éducation physique relevant du haut-commissaire à la jeunesse et aux sports remplissant les conditions cumulatives suivantes :

1° justifier au minimum de six ans d'ancienneté globale en qualité de maître auxiliaire en Nouvelle-Calédonie au **1^{er} novembre 2010**. L'ancienneté globale correspond à la durée réelle d'exercice des fonctions de maître auxiliaire dans le secteur public ou privé telle qu'elle apparaît sur les états de services établis par le vice-rectorats,

2° avoir obtenu un avis favorable du vice-recteur sur leur manière de servir,

3° être âgé de 18 ans au moins au cours de l'année civile du concours,

4° être titulaire :

- a) pour l'accès au corps des professeurs certifiés du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement, d'un diplôme de niveau II ;
- b) pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel de 2^{ème} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement, d'un des diplômes visés à l'article 7 point 1 du décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel.

Les candidats devront obligatoirement communiquer le récapitulatif d'inscription transmis par le serveur national au moment de la validation de leur inscription ainsi qu'une copie de leur pièce d'identité et une photocopie de leurs diplômes. Ce récapitulatif vaudra alors inscription au concours et il devra parvenir à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie – section concours - bureau n° 2 au rez-de-chaussée de l'Immeuble administratif J. IEKAWE, 18, avenue Paul DOUMER, au plus tard le **25 octobre 2013**, 16 heures, terme de rigueur. Passée cette date, les candidatures ne seront plus acceptées.

Date limite de clôture des inscriptions : 25 octobre 2013 - 16H00 -

Les dossiers sont disponibles :

-au rez-de-chaussée du centre administratif « J. IEKAWE » – 18 avenue Paul DOUMER ou sur le site www.drhfpnc.gouv.nc (rubrique concours)

-et sur le site du Vice-rectorat www.ac-noumea.nc (rubrique examens/concours)

Pour le président du gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie et par délégation

Karl CHALIER
Adjoint au chef du service du pilotage, des concours
et du dialogue social de la direction des ressources
humaines et de la fonction publique
de Nouvelle-Calédonie p.i